CATALOGUE **2023**

FORMATIONS

des représentants du personnel

émergences

formation conseil expertises

EDITO

« Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises ». Ce principe à valeur constitutionnelle, garantit aux salariés qu'ils soient reconnus comme entité dotée d'une expression collective.

Porteurs de cette expression collective, les représentants du personnel au comités sociaux et économiques tiennent leur légitimité de l'élection professionnelle. Ils acquièrent leurs compétences au gré d'une pratique quotidienne du mandat adossée à des formations qui renforceront leur efficacité.

Être membre du CSE c'est agir pour promouvoir la santé et la sécurité au travail dans toutes ses composantes par une approche globale. C'est préserver, et étendre les droits des salariés dans un espace où la politique sociale et économique est trop souvent fondée sur les seuls critères de la rentabilité financière. Être membre du CSE c'est agir pour la défense collective des intérêts des salariés dans l'entreprise, là où les libertés sont par nature entravées.

Les responsabilités des membres du CSE sont et seront d'autant plus importantes que la lourde crise sanitaire que nous traversons depuis plus de deux ans, place au premier plan ces questions qui, dans de nombreux secteurs d'activité, pèsent sur les contenus et l'organisation du travail, et sur l'emploi.

La formation est une chance pour l'avenir des salariés. Elle est une nécessité pour les représentants du personnel. Loin d'être un temps soustrait à son activité, elle est au contraire un moteur pour l'efficacité de son action au bénéfice de celles et ceux qui les ont élus.

Les formations que nous réaliserons en 2023 ont été pensées pour vous accompagner dans ce sens. Elles vous permettront de mieux appréhender les situations économiques de plus en plus complexes, dans un environnement légal et règlementaire en constante mutation où les droits des salariés et des élus ont été restreints, de qualifier votre point de vue pour convaincre, mais aussi pour peser et négocier.

Denis BAUDEQUIN
Président d'Émergences

Depuis 1985 Emergences une éthique, des valeurs...

- Une expérience qui se construit depuis sa création en 1985, dévouée au service des représentants du personnel
- Un statut associatif à but non lucratif qui assure du caractère désintéressé de sa gestion
- Une éthique fondée sur l'indépendance d'action

Comment se renseigner ? Comment s'inscrire ? Tarifs ?

› RENSEIGNEMENTS

Contactez-nous au :

› **01 55 82 17 40**

› **formation@emergences.fr**

› TARIFS DES FORMATIONS EN 2023

Les prix indiqués dans ce catalogue (390,00€) sont net de TVA, par jour et par personne.

Des tarifs de groupe sont possibles. Les formations se tenant au dernier trimestre 2022 se voient appliquer le tarif du catalogue 2022 (360,00€).

Optez pour la formation de votre choix : *inscrivez-vous en inter ou en intra !*

EN INTER-ENTREPRISES

Vous serez aux côtés de représentants du personnel d'autres entreprises. Vous aurez ainsi la possibilité de confronter vos expériences, vos interrogations et vos pratiques. Nos formations les plus fréquentes sont proposées en inter, en Île-de-France et en province. Pour connaître nos dates, reportez-vous à la page consacrée à la formation qui vous intéresse ou à notre calendrier.

EN INTRA

Nous organiserons une formation spécifique pour les représentants du personnel de votre entreprise. Cette formation aura lieu dans nos locaux, ou dans ceux de votre choix, à une date qui vous convient. Nous intervenons sur l'ensemble du territoire national. Des tarifs de groupe peuvent vous être proposés.

N'hésitez-pas à nous contacter pour organiser ces formations.

L'ensemble des sessions peuvent être réalisées en distanciel via des outils numériques.

› INSCRIPTION

Pour votre inscription aux formations déjà datées dans ce catalogue, vous pouvez consulter les programmes et vous pré-inscrire en ligne via notre site : **www.emergences.fr**

Vous pouvez également nous contacter:

› **par mail :** formation@emergences.fr

› **par téléphone :** 01 55 82 17 40

Pour une formation de groupe en intra vous pouvez nous joindre :

› **par mail :** info@emergences.fr

› **par téléphone :** 01 55 82 17 30

LE CALENDRIER DES FORMATIONS ÉMERGENCES

Les formations datées ci-dessous sont des formations inter-entreprises (mises en place à partir d'un groupe minimum de 8 stagiaires). D'autres dates peuvent être proposées en cours d'année, consultez notre site internet : www.emergences.fr

Nous pouvons organiser ces mêmes formations spécifiquement pour vous aux dates et lieux de votre choix.

Les dates indiquées ne sont pas exhaustives : d'autres formations sont régulièrement planifiées en cours d'année.
N'hésitez pas à nous appeler au 01 55 82 17 40 ou à consulter notre site internet www.emergences.fr

LE CSE

Formations	Paris	Lyon	Marseille
Le CSE : la formation économique générale agréée	**2022** 10 au 14/10/2022 05 au 09/12/2022 **2023** 20 au 24/03/2023 12 au 16/06/2023 09 au 13/10/2023 04 au 08/12/2023	**2022** 10 au 14/10/2022 **2023** 20 au 24/03/2023 12 au 16/06/2023 09 au 13/10/2023 04 au 08/12/2023	**2022** 10 au 14/10/2022 **2023** 20 au 24/03/2023 12 au 16/06/2023 09 au 13/10/2023 04 au 08/12/2023
Le CSE : la formation santé, sécurité et conditions de travail (quelque soit la taille de l'entreprise)	**2022** 17 au 21/10/2022 28/11 au 02/12/2022 **2023** 13 au 17/03/2023 05 au 09/06/2023 02 au 06/10/2023 11 au 15/12/2023	**2022** 17 au 21/10/2022 28/11 au 02/12/2022 **2023** 13 au 17/03/2023 05 au 09/06/2023 02 au 06/10/2023 11 au 15/12/2023	**2022** 17 au 21/10/2022 28/11 au 02/12/2022 **2023** 13 au 17/03/2023 05 au 09/06/2023 02 au 06/10/2023 11 au 15/12/2023
Secrétaire de CSE	**2022** 06 au 07/10/2022 **2023** 01 au 02/02/2023 20 au 21/11/2023	**2022** 06 au 07/10/2022 **2023** 01 au 02/02/2023 20 au 21/11/2023	**2022** 06 au 07/10/2022 **2023** 01 au 02/02/2023 20 au 21/11/2023
Trésorier du CSE	**2022** 02 au 03/11/2022 **2023** 06 au 07/02/2023 27 au 28/11/2023	**2022** 02 au 03/11/2022 **2023** 06 au 07/02/2023 27 au 28/11/2023	**2022** 02 au 03/11/2022 **2023** 06 au 07/02/2023 27 au 28/11/2023

LA SANTE AU TRAVAIL

FORMATIONS DATÉES PROPOSÉES UNIQUEMENT EN VISIO

La prévention des risques psychosociaux (RPS)	**2023** 02 au 03/05/2023
La prévention du harcèlement moral et/ou sexuel et des agissements sexistes dans l'entreprise	**2022** 06 au 07/10/2022 **2023** 03 au 04/04/2023 04 au 05/12/2023

SOMMAIRE

_Vos droits à la formation : secteur privé 7
_Vos droits à la formation : secteur public de la santé 9
_Votre formation avec Émergences 11

01 _ LE CSE DANS LE SECTEUR PRIVÉ 12

les formations essentielles 13
- La formation économique agréée du CSE 13
- La formation agréée santé, sécurité et conditions de travail du CSE 14

L'animation du CSE 15
- Le secrétaire et le secrétaire adjoint du CSE 15
- Le trésorier et le trésorier adjoint du CSE 15
- Les commissions du CSE (hors SSCT) 16
- Les représentants de proximité (RP) 16

Les activités sociales et culturelles du CSE 17
- Définir et gérer les activités sociales et culturelles 17
- Mettre en place un projet culturel 17

02_ LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ 18
- **Nouveau :** La formation compétences du CSE 19
- **Nouveau :** La formation santé-travail du CSE (5 jours) 20
- **Nouveau :** La formation santé-travail du CSE (3 jours) 21
- La commission administrative paritaire 22
- La commission consultative paritaire 22

03 _ LES CSE SPECIFIQUES 23
- La formation santé, sécurité et conditions de travail des membres des Comités Sociaux d'Administration (CSA) 24
- La formation santé, sécurité et conditions de travail des membres des Comités Sociaux Territoriaux (CST) 25
- La formation santé, sécurité et conditions de travail des membres des CSE de la POSTE 25

04 _ LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES 26
- GPEC et formation professionnelle continue 27
- Agir dans le cadre d'un PSE et d'une rupture conventionnelle collective 27
- Comprendre les orientations stratégiques et les comptes de l'entreprise 28
- Le comité de groupe 28
- Préparer les élections professionnelles 29
- Utiliser la base de données économiques et sociales 29
- Les politiques de rémunération 30
- Négocier un accord en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap 30
- Négocier un accord de prévoyance collective complémentaire 30

05 _ LES QUESTIONS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL 31
- La prévention du harcèlement moral et/ou sexuel et des agissements sexistes dans l'entreprise 32
- La prévention des risques psychosociaux 33
- **Nouveau** : La contribution du CSE à l'évaluation des risques (DUERP - PAPRIPACT) 34
- Le Lean et ses impacts sur les conditions de travail 34
- Les troubles musculo-squelettiques (TMS) 35
- La prévention de la pénibilité au travail 35
- La prévention des risques liés à l'amiante 35
- La prévention des conduites addictives au travail 36
- La prévention des risques chimiques 36
- Agir en santé au travail dans les installations nucléaires de base 36
- La prévention des risques au sein d'un site « Seveso » 37
- Les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles 37
- Faire face à un déménagement 37

06 _ CONNAÎTRE LE DROIT POUR AGIR 38
- Le droit du travail, pour défendre les salariés 39
- Le droit de retrait du salarié et le droit d'alerte du CSE 39
- L'inaptitude à l'emploi et l'obligation de reclassement 39
- Le rôle des représentants du personnel en matière d'égalité professionnelle 40
- La prévention des discriminations dans l'entreprise 40
- Assister un salarié dans le cadre d'une procédure disciplinaire 41
- Savoir lire un bulletin de paie 41

07_ COMMUNIQUER 42
- Prendre la parole en public 43
- Répondre aux interviews 43
- Argumenter et négocier 43
- Ecrire pour être lu 44
- La stratégie de communication de votre instance 44
- La formation de dirigeant 44
- Identifier les techniques de management pour faire valoir son point de vue 45

ÉMERGENCES, NOS AUTRES MISSIONS 46

_ Les expertises du CSE en santé au travail 47

_ Les expertises économiques du CSE et les études 48

_ Conditions générales de vente 49

_ Index 50

VOS DROITS À LA FORMATION

SECTEUR PRIVE : les formations agréées prévues par la loi

Formation Économique agréée pour les membres titulaires du CSE

Article L.2315-63 du code du travail

- Dans les entreprises d'au moins 50 salariés, en tant que membre titulaire du CSE, vous bénéficiez d'un stage de formation économique d'une durée de 5 jours.
- Votre salaire est pris en charge par l'entreprise.
- Le temps de formation est considéré comme temps de travail.
- Le coût de la formation, les frais de transport et de séjour sont pris sur le budget de fonctionnement du CSE, sauf en cas de prise en charge par l'entreprise.
  Si un accord a été négocié lors de la mise en place de votre CSE, vérifier si le financement de cette formation est pris en charge par l'employeur.

NOUVEAU 2022
Formation Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT)

L'article 39 de la loi 2021-1018 du 2 août 2021 modifie l'article L.2315-18 relatif à la formation des membres élus au CSE

- **Pour les nouveaux élus du CSE** (et le référent du CSE en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes), cette formation sera d'une durée minimale de 5 jours sans condition de taille de l'entreprise.
- **En cas de renouvellement de mandat,** les élus bénéficieront d'une formation d'une durée de 3 jours pour tous les élus quelque soit la taille de l'entreprise et de 5 jours pour les membres de la commission SSCT dans les entreprises de plus de 300 salariés.
- **Cette formation est prise en charge à 100% par l'employeur** (frais pédagogiques, frais de déplacement et maintien du salaire).
- **Tous les membres élus du CSE** doivent être formés en santé, en sécurité et en conditions de travail, même s'il existe une commission SSCT.

FORMATIONS NON AGRÉÉES :

Il n'existe pas de droits spécifiques pour les formations non agréées figurant dans ce catalogue. Leur financement est à la charge du CSE, mais avant toute chose :

- Reportez-vous à l'accord de mise en place du CSE, s'il existe. Le financement par l'employeur de certaines formations a pu être négocié. Dans ce cas faites valoir vos droits.
- Si le financement de ces formations n'a pas fait l'objet de négociation, tentez d'obtenir que ces formations soient inscrites au plan de développement des compétences (PDC).

Pour toute question sur vos droits à la formation : 01 55 82 17 40

La demande de départ en formation agréée

Elle doit être communiquée à l'employeur au minimum 30 jours avant le début du stage. Elle sera adressée de préférence en recommandé avec accusé de réception ou en main propre contre décharge.

POUR LES FORMATIONS AGRÉÉES, L'EMPLOYEUR NE PEUT VOUS REFUSER D'ÊTRE FORMÉ

sauf s'il peut prouver que votre absence est préjudiciable : mais dans ce cas, il doit vous informer dans un délai maximum de 8 jours après réception de votre demande et ne peut reporter la formation plus de 6 mois.

Pour la formation économique agréée du CSE, la demande de congé de formation peut être formulée comme ci-dessous :

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L.2315-63 du code du travail, je vous informe que j'entends participer à une session de formation économique du (indiquer la date de début du stage) au (indiquer la date de fin de stage) dans le cadre de mon mandat d'élu titulaire au comité social économique.

Cette formation me sera dispensée par Émergences, organisme de formation n°11930301393, et se déroulera à (indiquer le lieu du stage).

Je vous rappelle qu'en application de l'article L.2315-16 du code du travail, le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail et est rémunéré comme tel.

Ou bien pour la formation agréée santé, sécurité et conditions de travail du CSE

Objet : Demande de départ en formation santé et sécurité au travail du CSE

Madame la directrice, Monsieur le directeur,

Conformément aux dispositions à l'article 39 de la loi L.2021-1018 du 02 août 2021 entrée en vigueur le 31 mars 2022 (article L2315-18 du code du travail modifié), je vous informe que j'entends participer à une session de formation d'une durée de cinq jours,

du (indiquer la date de début du stage) au (indiquer la date de fin de stage),

dans le cadre de l'exercice de mes fonctions de membre de la délégation du personnel du comité social et économique, (ou, le cas échéant, de membre de la commission santé, sécurité et conditions de travail).

Cette formation me sera dispensée par Emergences, organisme de formation n°11930301393 agréé à cet effet, pour un montant de 390 € par jour et se déroulera à (indiquer le lieu).

Je vous rappelle qu'en application des dispositions de l'article L.2315-16 du code du travail, le temps consacré à cette formation est pris sur le temps de travail, est rémunéré comme tel et que les frais de déplacement, de restauration et de séjour sont pris en charge par l'employeur (C.Trav. Art. R.2315-20 à R.2315-22).

Veuillez agréer, Madame la directrice, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

SECTEUR PUBLIC DE LA SANTÉ (établissements hospitaliers, sociaux et médico-sociaux) : nouvelles formations du CSE

CHSCT ET CTE SERONT FUSIONNÉS EN UNE SEULE INSTANCE

Lors du renouvellement des instances de la fonction publique hospitalière en décembre 2022, les CHSCT et CTE seront fusionnés en une seule instance, le Comité Social d'Etablissement (CSE). Décret n°2021-1570 du 03 décembre 2021

La loi différencie dorénavant les établissements en deux catégories selon leur taille

- Les établissements de moins de 200 agents : mise en place d'un CSE
- Les établissements de plus de 200 agents : mise en place obligatoire d'un CSE et d'une formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FSC).
  Le nombre de membres, titulaires et suppléants, de cette formation est égal au nombre de membres du CSE. Ses membres titulaires sont obligatoirement membres du CSE. En revanche, les membres suppléants de la FSC peuvent être membres du CSE ou librement désignés par les organisations syndicales.

DÉSORMAIS ÊTRE MEMBRE D'UN CSE, AVEC OU SANS FSC, CONFÈRE AUX ÉLUS UNE DOUBLE COMPÉTENCES

- Sur les questions d'organisation de l'instance et les questions économiques ;
- Sur les questions santé au travail et d'amélioration des conditions de travail.

Quels droits à la formation ?

Pour répondre à cette multi-compétence, la loi prévoit deux formations différentes et complémentaires pour les élus.

- La formation portant sur les compétences générales du CSE (notamment les questions économiques et budgétaires)
- La formation en matière de santé au travail

Les droits pour bénéficier de ces deux formations dépendent de deux critères :

- La taille de l'établissement (nombre d'agents)
- La fonction des élus au sein du CSE et/ou de la formation spécialisée du CSE (FSC) lorsqu'elle existe.

Le «parcours de formation» des élus sera de 5, 8 ou 10 jours selon la situation des élus

		PARCOURS DE FORMATION		
Type d'établissement	**Type de mandats**	**Formation « Compétences »**	**Formation « Santé - Travail »**	**Nb de jours TOTAL**
Etablissement - 200 agents *Sans FSC*	Titulaire ou suppléant du CSE	5 jours	5 jours	10 jours
Etablissement + 200 agents *Avec FSC*	Titulaire ou suppléant du CSE	5 jours	3 jours	8 jours
	Titulaire ou suppléant du CSE **et** titulaire ou suppléant de la FSC	5 jours	5 jours	10 jours
	Suppléant de la FSC (sans mandat CSE)*	-	5 jours	5 jours

**Membres librement désignés par les organisations syndicales*

› à retenir

- Chaque élu est libre de commencer ce parcours dans l'ordre de son choix (formation «Compétences» et formation «Santé-Travail» ou inversement).
- Ce parcours devra être réalisé dans les 4 ans du mandat.
- Les formations sont renouvelées tous les 4 ans lors du renouvellement des mandats.
- Les représentants du personnel choisissent leur organisme de formation.
- Les frais de la formation sont pris en charge par l'employeur.

Attention : en cas d'absence sans justificatif valable à une formation, l'agent doit rembourser à l'établissement le coût de la formation.

Retrouvez l'ensemble de ces formations en pages 18 à 21 de ce catalogue

VOTRE FORMATION AVEC ÉMERGENCES

Émergences forme depuis 1985 les représentants du personnel de la fonction publique et du secteur privé

Notre pédagogie

Notre pôle formation s'appuie sur une équipe de plus de 70 formatrices et formateurs.

Nous pratiquons une pédagogie interactive, qui combine l'acquisition de repères théoriques et des exercices pratiques.

Toutes nos formations sont à jour des dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles. Nos supports de formation vous sont communiqués sur clé USB.

Avant chaque formation, nous ajustons nos programmes pour répondre au mieux à vos attentes. À l'issue de chaque formation, nous vous demandons de nous évaluer.

Nos intervenants

Nos intervenants sont médecins du travail, ergonomes, psychologues, sociologues, juristes, économistes, experts comptables, inspecteurs du travail ou encore journalistes… Tous connaissent votre contexte d'intervention. En fonction de vos besoins, ils interviennent à tour de rôle dans votre stage, pour vous permettre de croiser leurs savoirs et d'exercer plus efficacement votre rôle d'élu ou de mandaté.

LE CSE DANS LE SECTEUR PRIVÉ

- LES FORMATIONS ESSENTIELLES
- L'ANIMATION DU CSE
- LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

_01

LES FORMATIONS ESSENTIELLES

La formation économique agréée du CSE

Disposer des clés de compréhension demeure un défi pour les représentants du personnel souvent démunis face aux montages juridiques de plus en plus complexes des grandes entreprises. Cette formation a vocation à leur permettre d'appréhender les mécanismes essentiels de comptabilité et de gestion et de s'approprier les notions économiques fondamentales à l'aune des prérogatives du CSE et des enjeux politiques inhérents à leur mandat.

FORMATION AGRÉÉE CSE

Objectifs

- **Situer l'entreprise dans son environnement économique et concurrentiel**
- **Comprendre les mécanismes de base de la comptabilité et repérer les indicateurs essentiels des documents financiers remis au CSE**
- **S'approprier l'ensemble des attributions sociales, économique et financières du CSE et comprendre la stratégie de l'entreprise**
- **Connaitre le champ des attributions consultatives du CSE**
- **Maitriser les règles de fonctionnement de l'instance**

Programme

L'entreprise dans son environnement économique

- Les notions économiques fondamentales
- Les effets économiques du développement de la mondialisation financière
- Le contexte économique et les stratégies d'entreprises

L'analyse de la situation économique et financière

- Les indicateurs essentiels des documents comptables et financiers remis au CSE
- La base de données économiques et sociales
- Le travail avec l'expert-comptable

> 5 jours

PARIS	LYON	MARSEILLE
10 au 14/10/2022	10 au 14/10/2022	10 au 14/10/2022
05 au 09/12/2022	20 au 24/03/2023	20 au 24/03/2023
20 au 24/03/2023	12 au 16/06/2023	12 au 16/06/2023
12 au 16/06/2023	09 au 13/10/2023	09 au 13/10/2023
09 au 13/10/2023	04 au 08/12/2023	04 au 08/12/2023
04 au 08/12/2023		

Les attributions du CSE

- Les missions générales du CSE
- Les procédures d'information-consultation ponctuelles et récurrentes de l'instance et le recours aux expertises
- Les droits d'alertes
- Les obligations comptables du CSE
- La gestion des activités sociales et culturelles

Le fonctionnement du CSE, son organisation interne et ses moyens d'actions

- Le secrétaire, le trésorier, le président du CSE et les représentants syndicaux
- Crédit d'heures de délégation, déplacement, affichage, locaux et formation
- Le règlement intérieur du comité
- Organisation des réunions, ordre du jour, procès-verbal
- La gestion des budgets (fonctionnement et ASC)
- La protection des élus

Élus titulaires du CSE

5 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

La formation agréée en santé, sécurité et conditions de travail

Nouveau 1er mandat > *formation de 5 jours quelque soit la taille de l'entreprise*

Promouvoir la santé au travail c'est agir sur le travail et sur son organisation. Disposer des capacités d'analyse de l'activité réelle de travail pour prévenir les risques professionnels et contribuer à l'amélioration des conditions de travail requiert, pour les représentants du personnel au CSE, une compréhension de ce que recouvre la santé au travail dans toutes ses dimensions…

FORMATION AGRÉÉE CSE

Objectifs

- **Maîtriser les notions essentielles de santé au travail, de prévention, de risque, de danger, etc.**
- **Développer les capacités d'analyse de l'activité réelle de travail et savoir déceler et identifier les risques professionnels**
- **Connaître les obligations de l'employeur**
- **S'approprier l'ensemble des attributions du CSE en matière de santé sécurité et conditions de travail, et connaître le champ des attributions consultatives du CSE en cette matière**
- **Maîtriser l'ensemble des règles de fonctionnement de l'instance**

Programme

Santé, sécurité et conditions de travail : de quoi parle-t-on ?

- L'organisation du travail, les conditions de travail, et la santé au travail
- Le travail réel / travail prescrit : l'activité / la tâche
- Les notions de risques professionnels, de danger, de dommages et les facteurs de pénibilité
- Les principes de prévention et les obligations de l'employeur en cette matière
- L'évaluation des risques, le document unique et le programme de prévention
- La responsabilité civile et pénale de l'employeur

Les attributions du CSE

- Les missions générales du CSE
- Les procédures d'information-consultation du CSE sur les questions de santé au travail
- La base de données économiques et sociales
- Le recours aux expertises pour projet important ou pour risque grave
- Le droit d'alerte en cas de danger grave et imminent

Le fonctionnement du CSE, son organisation interne et ses moyens d'actions

- Le secrétaire, le trésorier, le président du CSE et les représentants syndicaux
- Crédit d'heures de délégation, déplacement, affichage, locaux et formation
- Le règlement intérieur du comité
- Organisation des réunions, ordre du jour, procès-verbal
- La protection des élus

La commission santé sécurité et conditions de travail

- Quand et comment la mettre place
- Quelles sont ses attributions, sa composition et ses moyens selon l'accord qui les institue
- Interagir avec le CSE, les représentants de proximité et les travailleurs

La problématique des accidents du travail et des maladies professionnelles

- Les définir
- Le lien de causalité entre travail et accident ou maladie professionnelle
- Enquêtes, analyses, et reconnaissance

> 5 jours

PARIS	LYON	MARSEILLE
17 au 21/10/2022	17 au 21/10/2022	17 au 21/10/2022
28/11 au 02/12/2022	28/11 au 02/12/2022	28/11 au 02/12/2022
13 au 17/03/2023	13 au 17/03/2023	13 au 17/03/2023
05 au 09/06/2023	05 au 09/06/2023	05 au 09/06/2023
02 au 06/10/2023	02 au 06/10/2023	02 au 06/10/2023
11 au 15/12/2023	11 au 15/12/2023	11 au 15/12/2023

Élus titulaires et suppléants du CSE

5 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

L'ANIMATION DU CSE

Le secrétaire et le secrétaire adjoint du CSE

Une formation pour assumer plus facilement les responsabilités de ce mandat.

Objectifs

- Connaître le rôle spécifique et les responsabilités du secrétaire du CSE
- Maîtriser les règles de fonctionnement du CSE
- Savoir animer la délégation du personnel au CSE et articuler le travail des différentes commissions
- Communiquer à propos de l'action du CSE

Secrétaire et secrétaire adjoint du CSE

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

> 2 jours

PARIS	LYON	MARSEILLE
06 au 07/10/2022	06 au 07/10/2022	06 au 07/10/2022
01 au 02/02/2023	01 au 02/02/2023	01 au 02/02/2023
20 au 21/11/2023	20 au 21/11/2023	20 au 21/11/2023

Le trésorier et le trésorier adjoint du CSE

Le trésorier est chargé de la gestion comptable et financière de l'instance. Une formation pour comprendre, entre autres, la nouvelle perméabilité du budget de fonctionnement et du budget des activités sociales et culturelles.

Objectifs

- Identifier le rôle du trésorier au sein du CSE
- S'approprier les obligations comptables du CSE
- Comprendre les grandes règles comptables et acquérir les connaissances nécessaires à un suivi actif de l'élaboration budgétaire
- Travailler en lien avec l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes du CSE

Trésorier et trésorier adjoint du CSE

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

> 2 jours

PARIS	LYON	MARSEILLE
02 au 03/11/2022	02 au 03/11/2022	02 au 03/11/2022
06 au 07/02/2023	06 au 07/02/2023	06 au 07/02/2023
27 au 28/11/2023	27 au 28/11/2023	27 au 28/11/2023

Les commissions du CSE (hors CSSCT)

Pour préparer ses délibérations, ou plus largement, pour assurer tout ou partie de ses attributions, le CSE peut s'adjoindre les compétences de commissions. Les modalités de mise en place de ces commissions, leurs compositions, et leurs domaines de compétence sont fixés par accord collectif d'entreprise majoritaire. A défaut d'accord certaines commissions sont rendues obligatoires par la loi.

Objectifs

- **Connaître les différentes commissions du CSE rendues obligatoires à défaut d'accord**
- **S'approprier les compétences propres à chacune des commissions à partir de l'accord collectif qui les institue**
- **Maîtriser les procédures d'information-consultation du CSE et les délais préfix qui les encadrent**
- **Être en capacité de comprendre et interroger les documents fournis par l'employeur**
- **Préparer les délibérations du CSE**

Membres des commissions du CSE (hors CSSCT)

1 ou 2 jours *(à adapter selon les attributions prévues dans l'accord collectif, s'il existe)*

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Les représentants de proximité

Institués par accord collectif d'entreprise majoritaire, les représentants de proximité occupent une place centrale parmi les acteurs du dialogue social. Ils assurent la remontée d'informations. L'ensemble de leurs prérogatives est déterminé par l'accord collectif qui les met en place. Ils peuvent agir dans des domaines aussi variés que la santé au travail, les salaires, les conditions de travail, ou en faveur de l'application de textes légaux, conventionnels ou règlementaires, ou bien encore être associés aux travaux des différentes commissions.

Objectifs

- **S'approprier les attributions des représentants de proximité à partir de l'accord collectif d'entreprise qui les institue**
- **Connaître leur statut et les moyens mis à leur disposition pour agir**
- **Situer leur action dans la chaîne de représentation du personnel**
- **Interagir avec les membres des commissions et du CSE selon les compétences propres à chacun de ces acteurs**

Représentants de proximité

1 ou 2 jours *(à adapter selon les attributions prévues dans l'accord collectif, s'il existe)*

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

LES ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES DU CSE

Définir et gérer les activités sociales et culturelles

Pour répondre aux besoins des salariés dans un souci de promotion sociale et culturelle individuelle et collective

Objectifs

- Identifier le cadre socio-historique et l'évolution des pratiques socio-culturelles
- Savoir évaluer les activités existantes et en développer de nouvelles
- Connaître le cadre légal, les moyens financiers et les procédures budgétaires
- Comprendre les procédures de contrôle (URSSAF) et de recours

Élus de CSE, membres de la commission ASC du CSE

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Mettre en place un projet culturel

Pour vous aider à construire et conduire les projets de votre CSE

Objectifs

- Acquérir une méthode de mise en œuvre d'un projet culturel : rédaction du cahier des charges, réalisation, communication
- Savoir mobiliser et fédérer une équipe autour d'un projet
- S'approprier les modes de financement du projet

Élus de CSE, membres de la commission ASC du CSE

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

› A noter

Pour la bonne efficacité de cette formation, il est préférable de l'organiser à partir de vos idées de projets (médiathèque, vacances adultes, vacances enfants, etc.).

LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTÉ

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a consacré la fusion des CTE et des CHSCT dans les établissements publics de santé, sociaux et médico-sociaux en une instance unique, le comité social d'établissement (CSE). Deux parcours de formation de 5 jours chacun sont proposés par Émergences. Le premier a trait aux compétences économiques, sociales et budgétaires du CSE, le second est dédié aux questions de santé au travail et en particulier aux compétences de la formation spécialisée du comité en matière de santé au travail (FSC).

Pour tout connaitre de vos droits à ces formations, reportez-vous à la page 6 de ce catalogue.

_02

La formation compétences du CSE | Formation de 5 jours

Pour appréhender les réformes en cours et vous approprier les moyens d'actions du CSE et de la FSC lorsqu'elle existe selon le secteur (hospitalier, médicosocial, social) dans lequel vous travaillez.

Objectifs

- **Comprendre l'impact des réformes (actuelles et à venir) du système de santé sur l'offre de soins, l'organisation et les conditions de travail**
- **Identifier vos moyens d'actions en tant que membre du CSE**
- **Être en capacité de lire, comprendre et interroger les documents fournis par L'employeur**
- **Connaitre le cadre juridique de l'intervention de la formation spécialisée du CSE (FSC) dans les établissements de plus de 200 agents ou quand elle est mise en place suite à un risque particulier (entreprise de moins de 200 agents)**

Programme

Les particularités du système de santé en France : histoire et évolutions

- Les fondamentaux de la solidarité
- La place et le rôle des divers acteurs du système de santé : État, collectivités locales, assurance maladie, corps médical
- L'organisation et les modalités de financement de la sécurité sociale
- Le système de protection sociale face aux besoins de la population

Le contexte des réformes hospitalières

- L'origine des réformes : rationalisation des dépenses publiques ou mise sous concurrence du système sanitaire ou médico-social ?
- Les outils de la réforme du financement (ONDAM, T2A, EPRD…)
- Les Impacts de la loi HPST et de la loi Santé sur la gouvernance, l'organisation du secteur médico-social, loi Buzyn, loi RIST…

Etablissements < 200 agents
Titulaire ou suppléant du CSE

Etablissements > 200 agents
Titulaire ou suppléant du CSE

5 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

La gestion économique et financière de l'établissement

- Les fondamentaux de la gestion économique et financière d'un établissement
- Les documents que l'employeur doit remettre au CSE
- La méthodologie d'analyse (repères clés, points de vigilance…)
- Les liens entre gestion financière de l'établissement et conditions de travail

Attributions et missions des CSE et de la Formation Spécialisée du CSE (FSC) lorsqu'elle existe

- Le rôle des élus et leurs droits
- Les domaines d'intervention du CSE et de la FSC (lorsqu'elle existe) et l'articulation entre les deux instances
- L'information du CSE et ses attributions consultatives et les consultations de la FSC
- Les moyens d'action et le fonctionnement du CSE et de la FSC
- La politique de formation et sa déclinaison dans le plan de formation
- La démarche stratégique de l'instance en lien avec les autres instances, les organisations syndicales et le personnel

La formation Santé-Travail du CSE | Formation de 5 jours

Pour améliorer les conditions de travail de leurs collègues, les membres du CSE doivent non seulement maîtriser leurs droits et leurs moyens d'actions, mais aussi être en capacité d'appréhender les enjeux liés aux organisations du travail

Objectifs

- **Appréhender les enjeux de la relation santé-travail**
- **Se saisir des notions de santé au travail, de prévention, de risque, de danger, etc.**
- **Acquérir les outils méthodologiques nécessaires à l'analyse des situations de travail et à la prévention des risques professionnels**
- **Quels sont les moyens spécifiques de la formation spécialisée (FSC) lorsqu'elle existe ?**

Programme

Le cadre légal et institutionnel du CSE en matière de santé au travail

- Les obligations de l'employeur en matière de santé au travail
- La composition et les missions du CSE et de la FSC en matière de santé au travail
- Les missions réservées à la formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (FSC)

Les liens entre organisation du travail, conditions de travail et santé

- Le travail réel / travail prescrit, l'activité / la tâche…
- Les notions de risques professionnels, de danger, de dommages et les facteurs de pénibilité
- Les principes de prévention et les obligations de l'employeur en cette matière
- Les risques professionnels dans le secteur sanitaire et médicosocial
- Les accidents de service et les maladies professionnelles

Les leviers d'actions du CSE

- Les outils à la disposition du CSE
- L'analyse des situations de travail par les représentants du personnel au CSE et à la FSC
- L'articulation avec les acteurs internes et externes de la santé au travail
- Le lien avec les agents

Établissements < 200 agents
Titulaire ou suppléant du CSE

Établissements > 200 agents
Titulaire ou suppléant de la FSC

5 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

La formation Santé-Travail du CSE | Formation de 3 jours

Une formation pour identifier vos champs d'intervention et vous approprier les moyens d'actions du CSE sur les questions de santé au travail, dans les établissements ne disposant pas d'une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail (FSC).

Objectifs

- **Appréhender les liens entre l'organisation du travail, les conditions de travail et la santé**
- **Se saisir des notions essentielles de santé au travail, de prévention, de risque, de danger, etc.**
- **Acquérir les outils méthodologiques nécessaires à l'analyse des situations de travail et à la prévention des risques professionnels**

Programme

Le cadre légal et institutionnel du CSE

- Les obligations de l'employeur en matière de santé au travail
- La composition et les missions du CSE en matière de santé au travail

La santé au travail et l'analyse des situations de travail

- Le travail réel / travail prescrit, l'activité / la tâche…
- Les notions de risques professionnels, de danger, de dommages et les facteurs de pénibilité
- Les principes de prévention et les obligations de l'employeur en cette matière
- Les risques professionnels dans le secteur sanitaire et médicosocial
- Les accidents de service et les maladies professionnelles

Les leviers d'action du CSE

- Les outils à la disposition du CSE
- L'analyse des situations de travail par les représentants du personnel au CSE
- L'articulation avec les acteurs internes et externes de la santé au travail
- Le lien avec les agents

Établissements < 200 agents
Titulaire ou suppléant du CSE sans mandat FSC

3 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

La commission administrative paritaire

Pour défendre au mieux les intérêts des agents suite à la loi de la transformation de la fonction publique du 06/08/2019

Objectifs

- Comprendre les attributions de la CAP
- Différencier le rôle de chacun dans la CAP
- Savoir argumenter lors de l'examen de dossiers en commission
- Maîtriser les différentes voies de recours administratif et les compétences juridictionnelles

Membres de la commission administrative paritaire

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

La commission consultative paritaire

La commission consultative paritaire (CCP) est consultée à propos de décisions individuelles de l'employeur concernant les agents contractuels

Objectifs

- La mise en place et la composition de l'instance
- Le fonctionnement, les attributions et les moyens de la CCP suite à la loi de la transformation de la fonction publique du 06/08/2019
- Les consultations obligatoires et les consultations à la demande des agents
- L'application du droit du travail dans la FPH
- Préparer et monter un dossier pour défendre au mieux les intérêts de l'agent contractuel

Élus de CCP

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

LES CSE SPECIFIQUES

- DANS LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT
- DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
- À LA POSTE

_03

Formation santé, sécurité, et conditions de travail des membres des comités sociaux d'administration (CSA)

03

Le décret du 20 novembre 2020 relatif au comité sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État prévoit les modalités de composition, de fonctionnement et les attributions du CSA et de sa formation spécialisée en matière de santé au travail.

Objectifs

- **Comprendre le rôle et les attributions du CSA et de sa formation spécialisée**
- **Connaître le cadre juridique de l'intervention de la formation spécialisée en santé sécurité et conditions de travail dans la FPE**
- **Appréhender les enjeux de la relation santé-travail**
- **Acquérir les outils méthodologiques nécessaires à l'analyse des situations de travail et à la prévention des risques professionnels pour les agents et les contractuels**
- **Articuler les fonctions de la formation spécialisée et du CAS avec les autres acteurs de la prévention**

Membres des CSA

5 jours dont 2 jours de votre choix de l'organisme de formation

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Formation santé, sécurité et conditions de travail des membres des comités sociaux territoriaux (CST)

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit notamment la fusion des Comités techniques (CT) et des Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail (CHSCT) en Comité sociaux territoriaux (CST). Le CST est une instance de concertation chargée d'examiner les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Objectifs

- **Comprendre les attributions des CST**
- **Se saisir du rôle de la formation spécialisée en matière de santé au travail**
- **Identifier les moyens d'actions en tant que membre du CST, pour peser sur les décisions liées à l'organisation des services et élaborer avec les autres représentants du personnel une stratégie d'action**
- **Être en capacité de lire, comprendre, et interroger les documents fournis au CST**

Membres des CST

5 jours dont 2 jours de votre choix de l'organisme de formation

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Formation agréée des membres des CSE de La Poste

Nous sommes à ce jour en attente des décrets d'application de la loi du 06/08/2019. Pour tout renseignement, nous contacter.

Objectifs

- **Connaître le rôle, les missions et le fonctionnement du CSE à La Poste**
- **Savoir analyser les situations de travail pour prévenir les risques professionnels à la Poste**
- **Maîtriser les procédures de consultation du CSE et du droit à l'expertise**
- **Articuler les fonctions du CSE avec les autres acteurs de la prévention**

Membres des CSE de La Poste

En attente des décrets d'application de la loi du 06/08/219

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

LES QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

_04

GPEC et formation professionnelle continue

Pour des plans de développement des compétences (ex plan de formation) réellement ajustés aux besoins d'aujourd'hui et de demain

Objectifs

- **Identifier les enjeux individuels, collectifs, économiques et sociaux de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)**
- **Savoir anticiper les effets de la stratégie de l'entreprise sur les besoins en formation, en qualification, en compétences et en emplois**
- **S'approprier le rôle du CSE et des syndicats en matière de GPEC et de formation**

Élus, membres de la commission formation du CSE

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

A noter

Notre équipe peut vous accompagner dans la durée sur cette thématique, en vous dotant de tableaux de bord permettant de faciliter le rendu de vos avis en CSE et la construction de contre-propositions. Contactez-nous pour en savoir plus.

Agir dans le cadre d'un PSE et d'une rupture conventionnelle collective

Que faire en cas de licenciement collectif ?

Objectifs

- **Connaître le cadre légal des licenciements économiques depuis la loi de sécurisation de l'emploi de 2013 et les ordonnances Macron de 2017**
- **Savoir analyser le projet de réorganisation et travailler avec l'expert sur des mesures alternatives aux licenciements**
- **Pouvoir évaluer les mesures d'accompagnement**
- **Comprendre l'obligation de recherche de repreneurs en cas de fermeture de site**

Élus CSE

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Comprendre les orientations stratégiques et les comptes de l'entreprise

Une formation pour utiliser toutes les prérogatives du CSE dans le domaine économique

Objectifs

- **Maîtriser les prérogatives économiques du CSE**
- **Savoir analyser les principaux documents économiques de l'entreprise et les informations disponibles dans la base de données économiques et sociales**
- **Articuler le travail entre le CSE et la commission économique**
- **Piloter l'intervention de l'expert-comptable**

Élus de CSE, membres de la commission économique du CSE

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Le comité de groupe

Pour disposer d'une information économique complète sur le groupe et anticiper les stratégies qu'il poursuit

Objectifs

- **Maîtriser les règles de fonctionnement du comité de groupe, son périmètre d'intervention et son articulation avec les CSE d'établissement et le CSE central**
- **Mesurer les enjeux et les objectifs de l'organisation juridique et économique des grands groupes**
- **Comprendre le fonctionnement des comptes consolidés**
- **Travailler à l'harmonisation des accords en vigueur au sein du groupe**
- **Savoir tirer parti des éléments portés à la connaissance du comité**

Membres de comité de groupe

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Préparer les élections professionnelles

Pour mener une campagne efficace

Objectifs

- Identifier les obligations de l'employeur en matière d'élections professionnelles
- Connaître les enjeux de la négociation des accords préélectoraux
- Maîtriser les délais du calendrier électoral
- Se saisir des nouvelles dispositions sur la représentation équilibrée femmes/hommes
- Faire campagne : établir un plan d'actions et de travail, établir sa profession de foi, élaborer un plan de communication

Élus du CSE

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Utiliser la base de données économiques et sociales

Une formation pour faire parler les informations chiffrées

Objectifs

- Connaître les obligations de l'employeur en matière d'informations économiques et sociales à transmettre aux IRP
- Pouvoir améliorer et négocier le contenu de la base de données
- Décrypter et savoir utiliser les informations versées dans la base de données
- Comprendre l'obligation de discrétion à l'égard des informations transmises

Élus du CSE

1 jour

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Les politiques de rémunération

Pour négocier au mieux de l'intérêt des salariés

Objectifs

- Comprendre les différentes composantes de la rémunération
- Connaître l'évolution des politiques des entreprises et les évolutions réglementaires et jurisprudentielles
- Préparer les négociations sur le salaire, l'intéressement, la participation
- Anticiper l'ouverture de négociations pour un accord de maintien dans l'emploi

Élus du CSE

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Négocier un accord en faveur de l'emploi des travailleurs en situation de handicap

... et en garantir l'effectivité

Objectifs

- Connaître les obligations légales pour négocier et faire appliquer un accord sur le handicap
- Connaître les moyens d'action en faveur des travailleurs handicapés
- Connaître le fonctionnement de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

Élus du CSE membres de la commission handicap du CSE

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Négocier un accord de prévoyance collective complémentaire

Un enjeu à l'heure du désengagement de la sécurité sociale

Objectifs

- Comprendre le cadre juridique et réglementaire de mise en place d'une couverture de prévoyance
- Préparer les étapes et le contenu de la négociation (type de garanties, catégorie de salariés concernés, assiette et répartition des cotisations...)
- Assurer le suivi du régime de prévoyance complémentaire

Élus du CSE

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

LES QUESTIONS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

L'activité de travail use, blesse et parfois, tue. C'est toujours le cas lorsque l'organisation mise en place par l'employeur ne prend pas en compte les facteurs de dangers qui exposent les travailleurs. Aussi, promouvoir la santé au travail c'est d'abord agir sur le travail, sur son organisation et c'est évaluer les risques. Autant d'obligations légales à la charge de l'employeur et pour lesquelles les représentants du personnel au CSE concourent à leurs effectivités. Pour vous aider à qualifier toute situation présentant un risque, un danger, une atteinte aux droits des personnes, dans les organisations du travail aussi complexes qu'éloignées les unes des autres, Émergences a conçu ces formations pour vous apporter les clés de compréhension et vous permettre d'agir efficacement au bénéfice des travailleurs exposés.

05_

La prévention du harcèlement moral et /ou sexuel et des agissements sexistes en entreprise

Parce qu'aucun salarié ne doit subir des agissements répétés de harcèlement moral ou des faits de harcèlement sexuel ou assimilés, le code du travail protège les travailleurs contre ces atteintes aux droits des personnes et à leur dignité.
Comment qualifier le harcèlement et le prouver ? Comment agir ? De quelles prérogatives dispose le référent du CSE en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ? Cette formation répondra à ces questions afin d'agir collectivement et concrètement.

Objectifs

- **Définir les formes de harcèlement, identifier les situations à risque**
- **Maîtriser les principales dispositions législatives en matière de lutte contre le harcèlement**
- **Faire le lien entre organisation du travail et harcèlement**
- **Le rôle du CSE et du référent en matière de lutte contre le harcèlement**

Programme

Mobiliser le droit contre le harcèlement

- Acquérir des repères sur les formes de harcèlement (moral, sexuel, individuel et collectif...)
- Les définitions juridiques et les évolutions récentes de la législation
- Apporter la preuve du harcèlement
- Quelles conséquences juridiques : réparations, sanctions...

Le harcèlement, symptôme d'une organisation du travail défaillante

- La prise en compte du harcèlement et de sa dimension collective
- Les principes généraux de la prévention : obligation de l'employeur, rôle des acteurs internes (CSE – CSSCT ...), et externes (service de santé au travail, inspection du travail ...)

Agir en tant que représentant du personnel (membre du CSE ou référent du CSE en matière de lutte contre le harcèlement)

- Les instances concernées, le rôle du syndicat, le rôle du référent
- Les moyens à disposition des élus : enquête, droit d'alerte, droit de retrait ...
- Les documents à consulter (DUERP)
- Identifier les juridictions compétentes et la mise en œuvre de procédures contentieuses
- L'information et la communication auprès des salariés

> 2 jours

06 et 07/10/2022
03 au 04/04/2023
04 au 05/12/2023

Formation datée proposée uniquement en visio

Référent du CSE en matière de harcèlement sexuel et agissements sexistes - Tout membre du CSE

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

La prévention des risques psychosociaux (RPS)

Pour optimiser leur capacité d'intervention là où s'expriment leurs manifestations (stress, souffrance, dépression, violence, etc..), les représentants du personnel doivent mobiliser des compétences et agir avec méthode. Cette formation permet d'appréhender la question des risques organisationnels, plus communément appelés « risques psychosociaux » d'un point de vue systémique et de disposer de clés de compréhension pour agir efficacement dans le domaine de la prévention.

Objectifs

- **Définir les risques psychosociaux**
- **En identifier les manifestations et les facteurs**
- **Connaître les outils de prévention**

Programme

Que sont les risques psychosociaux ?

- La santé, quelques éléments de définition
- Les liens entre l'organisation du travail et la santé
- La notion de risque psychosocial
- L'identification de risques psychosociaux
- Les facteurs de risques psychosociaux

Qu'est-ce que prévenir les risques psychosociaux ?

- Les principes généraux de prévention et les trois niveaux de prévention des risques professionnels
- Les étapes générales d'une démarche de prévention
- Les acteurs de la prévention dans l'entreprise et leurs missions

Les leviers d'actions

- Les moyens de droit
- L'articulation entre les différentes instances représentatives du personnel
- Les indicateurs sur lesquels veiller
- Les principaux documents sur lesquels s'appuyer (DUERP, programme annuel de prévention, bilan social...)

Membres du CSE, membres de la commission SSCT, représentants de proximité

2 jours

390 € net par jour et par personne

Prix groupe nous consulter

2 jours

02 au 03/05/2023

Formation datée proposée uniquement en visio

NOUVEAU

La contribution du CSE à l'évaluation des risques

Comment faire du DUERP et du PAPRIPACT des outils efficaces de prévention des risques professionnels à la lumière des nouvelles dispositions de la loi du 2 août 2021

Objectifs

- **Maîtriser les principes généraux de la prévention**
- **Pouvoir identifier les risques professionnels et leurs effets sur la santé**
- **Connaître les principes méthodologiques d'évaluation des risques en vue de leur transcription dans le DUERP**
- **Le rôle des élus pour renforcer la prévention de la santé au travail : apporter sa contribution, être consulté, pouvoir aller de l'évaluation des risques à l'identification d'un risque grave**
- **Savoir utiliser le DUERP et le PAPRIPACT pour élargir les moyens d'action des IRP, y compris en matière de risques psychosociaux**

Membres du CSE et de la SSCT

1 à 2 jours

€ **390 € net** par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Le Lean et ses impacts sur les conditions de travail

Sous des appellations diverses (« qualité totale », « excellence opérationnelle », « 100% satisfaits » ...), la méthode Lean répond à une logique de gain de productivité dans toutes les étapes de production et de management. Comment agir pour prévenir les risques de souffrance au travail engendrés par ces méthodes ?

Objectifs

- **Connaître le Lean : historique, concept et méthodes, diffusion et déclinaisons multiples**
- **Mesurer l'impact du Lean sur la santé physique et mentale des salariés**
- **Savoir agir face au Lean en tant que représentant du personnel**

Élus du CSE

2 jours

€ **390 € net** par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

La prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

Comment prévenir la première cause de maladie professionnelle en France ?

Objectifs

- Définir les TMS et en comprendre les causes (intensification du travail, flexibilité et précarité, risques psychosociaux...)
- Savoir repérer les risques de TMS
- Identifier le rôle de l'inspection du travail, de la médecine du travail et des experts agréés
- Construire des démarches de prévention en qualité de représentant du personnel

Élus du CSE

1 à 2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

La prévention de la pénibilité au travail

Pour prévenir la pénibilité au travail et agir en faveur des seniors

Objectifs

- Savoir repérer et analyser les situations de pénibilité
- Inscrire la question de la pénibilité dans l'action des institutions représentatives du personnel
- Proposer des plans d'actions en faveur des seniors
- Connaître le dispositif du compte personnel de prévention de la pénibilité

Élus du CSE

1 à 2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

La prévention des risques liés à l'amiante

Définir une méthode d'intervention en qualité de membre du CSE

Objectifs

- Pouvoir identifier le risque amiante et en appréhender les effets sur la santé des salariés
- Connaître la règlementation applicable et les obligations de l'employeur
- Identifier les acteurs de la prévention du risque amiante et leur rôle
- Définir une démarche de l'instance pour la prévention du risque amiante

Élus du CSE

1 à 2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

La prévention des conduites addictives au travail

Une formation pour questionner le rôle de l'organisation du travail en matière de conduites addictives et connaître les moyens d'actions du CSE

Objectifs

- Appréhender les causes, les mécanismes et les effets des comportements addictifs
- Connaître les risques professionnels liés aux pratiques addictives
- Articuler les actions individuelles et collectives dans la mise en place d'une démarche de prévention

Élus du CSE

1 à 2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

La prévention des risques chimiques

Réparation automobile, hôpital, nettoyage, coiffure, métallurgie, BTP, travail agricole…
Intervenir en instance pour prévenir les risques chimiques, un enjeu pour la santé

Objectifs

- Savoir identifier les risques chimiques
- Connaître la législation, le rôle du médecin du travail et les obligations de l'employeur
- Élaborer et mettre en œuvre des actions préventives, collectives et individuelles

Élus du CSE

1 à 2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Agir en santé au travail dans les installations nucléaires de base

Une formation d'un haut niveau technique pour prévenir les risques liés aux INB

Objectifs

- Saisir les liens entre les conditions de travail et les risques en matière de sûreté nucléaire
- Développer une approche sociale de la sûreté nucléaire et de son contrôle par les salariés
- Pouvoir émettre un avis sur le rapport annuel de sécurité
- Mesurer les risques liés à la sous-traitance

Élus des CSE des INB

3 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

La prévention des risques au sein d'un site « Seveso »

Pour combiner la prévention des risques industriels et la prévention des risques professionnels

Objectifs

- Connaître la réglementation en santé sécurité applicable aux entreprises classées Seveso
- Être en mesure de renforcer vos relations avec les acteurs externes
- Connaître les modalités de recours à un expert spécialisé en risques technologiques
- Développer une approche sociale de la sécurité industrielle et de son contrôle par les salariés et les citoyens

Élus des CSE des sites classés « Seveso »

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles

Comment conseiller les salariés et définir des actions de prévention ?

Objectifs

- Distinguer les notions d'accident du travail, de trajet et de maladie professionnelle
- Être en mesure d'informer les salariés sur leurs droits
- Connaître les procédures amiables et contentieuses de la sécurité sociale et les juridictions compétentes
- Savoir mettre en œuvre une politique de prévention efficace

Élus du CSE

1 à 2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Faire face à un déménagement

Comment travailler en instance lorsqu'un projet de déménagement est envisagé ?

Objectifs

- Identifier et mesurer les risques en matière de conditions et de santé au travail
- Savoir rendre un avis sur les plans et les aménagements de travail
- Savoir travailler avec les autres IRP et les salariés et recourir à l'expertise

Élus du CSE

1 jour

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

CONNAÎTRE LE DROIT POUR AGIR

06_

Le droit du travail, pour défendre les salariés

Une formation pour savoir utiliser le droit du travail bouleversé par les ordonnances Macron

Objectifs

- Comprendre et acquérir les grandes notions du droit du travail
- Appréhender le droit comme moyen d'action
- Savoir mettre en œuvre une procédure contentieuse

Élus du CSE

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Le droit de retrait du salarié et le droit d'alerte du CSE

Pour connaître les droits du salarié et du CSE en cas de danger grave et imminent

Objectifs

- Connaître les définitions jurisprudentielles de la notion de danger grave et imminent
- Connaître les conditions du droit de retrait du salarié et les implications juridiques de son usage
- Comprendre le droit d'alerte du CSE, ses conditions et les étapes de la procédure
- Savoir conseiller les salariés en cas de danger grave et imminent et faire le lien avec l'instance

Élus du CSE

1 jour

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

L'inaptitude à l'emploi et l'obligation de reclassement

Comment maintenir les salariés inaptes dans l'emploi en raison de leur état de santé ?

Objectifs

- Comprendre le régime de l'inaptitude au travail
- Connaître le contenu de l'obligation de reclassement de l'employeur
- Maîtriser les étapes de la procédure et les voies de recours en cas de licenciement consécutif à un avis d'inaptitude
- Réfléchir aux moyens d'actions des représentants du personnel pour prévenir les inaptitudes au travail

Élus du CSE

1 jour

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Le rôle des institutions représentatives du personnel en matière d'égalité professionnelle

L'égalité professionnelle femmes/hommes reste essentielle tant en termes de droits fondamentaux qu'en matière économique et sociale. Comment le CSE doit-il exercer sa vigilance ?

Objectifs

- **Les enjeux de l'égalité professionnelle**
- **Établir un état des lieux de la situation dans l'entreprise**
- **Savoir agir en qualité de membre du CSE, de la commission SSCT ou en tant que représentant de proximité**

Élus du CSE

2 jours

€ **390 € net** par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

La prévention des discriminations dans l'entreprise

Les discriminations dans l'entreprise peuvent être liées à l'âge, au genre, au handicap, à l'origine ou encore à l'activité syndicale, et s'exercer entre autres en matière de recrutement, de salaire et d'évolution de carrière. Comment combattre ces distinctions que la loi sanctionne ?

Objectifs

- **Comprendre les principes de non-discrimination et d'égalité de traitement**
- **Maîtriser les concepts de discrimination directe et indirecte**
- **Appréhender le droit national et communautaire**
- **Ouvrir des pistes de réflexion et d'actions à propos des discriminations**

Élus du CSE

2 jours

€ **390 € net** par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Assister un salarié dans le cadre d'une procédure disciplinaire

En matière de droit disciplinaire et de droit des licenciements, le code du travail a prévu un cadre légal qui constitue un garde-fou pour les salariés concernés. Il dispose notamment que le salarié peut se faire assister par une personne de son choix de l'entreprise ou parfois d'un conseiller extérieur à l'entreprise

Objectifs

- **Identifier les différentes possibilités d'assister un salarié**
- **Appréhender le droit disciplinaire et le droit des licenciements**
- **Se saisir du rôle et des moyens de l'accompagnant du salarié**
- **Constituer un dossier de défense du salarié**

Élus du CSE

1 à 2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Savoir lire un bulletin de paie

Comprendre le nouveau bulletin de paie mis en place depuis le 1er janvier 2018.

Objectifs

- **Savoir lire et comprendre son bulletin de paie**
- **Décrypter toutes les rubriques, occasionnelles ou permanentes, du bulletin de paie**
- **Identifier les obligations de l'employeur en la matière**
- **Comprendre le rôle des cotisations sociales**

Élus du CSE

1 jour

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

COMMUNIQUER

07_

Prendre la parole en public

Pour prendre la parole, s'exprimer avec clarté et concision, en tête à tête, en réunion, ou dans une assemblée, présenter une idée, défendre un point de vue, convaincre et s'adapter à chaque contexte

Objectifs

- **Distinguer les différentes situations de communication et les différents niveaux de langage**
- **Développer sa capacité d'écoute, clé de la communication**
- **Améliorer la qualité de son expression**
- **Savoir structurer son expression**

Élus du CSE

2 jours

€ **390 € net** par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Répondre aux interviews et savoir se positionner face aux médias

Répondre à la presse (écrite ou télévisée) ne s'improvise pas. Il s'agit d'un exercice à fort enjeu, auquel il est nécessaire de se préparer

Objectifs

- **Connaître le travail, la déontologie et les attentes des journalistes**
- **Savoir se positionner en tant que porte-parole**
- **Savoir parler face à une caméra (réalisation d'interviews filmées pendant le stage)**
- **Savoir communiquer en situation de crise**

Élus du CSE

2 jours

€ **390 € net** par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Argumenter et négocier

Pour développer votre capacité à convaincre et négocier dans des situations diverses. Une formation nécessaire à l'heure où l'accord d'entreprise prédomine

Objectifs

- **Pouvoir argumenter de façon structurée**
- **Développer sa force de conviction**
- **Acquérir une méthodologie de négociation**

Élus du CSE

2 jours

€ **390 € net** par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Écrire pour être lu

Être en mesure de faire un tract percutant ou de rédiger tous types d'écrits pour être compris et entendus

Objectifs

- Identifier les types d'écrits et leur spécificité : rapport, compte-rendu, tract, PV de réunion, courriel...
- Structurer son texte pour exprimer les idées de façon claire et attractive
- Appréhender les méthodologies de rédaction

Élus du CSE

1 jour

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

La stratégie de communication de votre instance

Pour définir, concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication de l'instance représentative du personnel, tant envers les salariés qu'envers la direction et l'extérieur de l'entreprise

Objectifs

- Mesurer la nécessité de construire une stratégie de communication
- Maîtriser les étapes de conception de cette stratégie
- Savoir piloter de façon concertée, avec l'ensemble des IRP, les plans d'actions liés à la stratégie de communication (calendrier, moyens)
- Connaître le droit lié aux nouvelles technologies et à leur utilisation dans l'entreprise (sites et blogs syndicaux)

Élus du CSE

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Formation de dirigeant

Une formation pour vous emparer d'outils techniques et professionnels adaptés au projet politique et à la pratique de votre structure

Objectifs

- Définir les rôles et activités du dirigeant
- Apprendre à définir et à gérer ses priorités
- Comprendre la dynamique du travail collectif
- Acquérir les méthodes et outils pour réaliser concrètement un projet

Élus du CSE

2 à 3 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

Identifier les techniques de management pour faire valoir son point de vue

Comprendre les techniques utilisées par les directions en réunion avec les instances, notamment la novlangue, afin de désacraliser les discours et pouvoir développer sa capacité à convaincre

Objectifs

- **Décortiquer la novlangue**
- **Comprendre les méthodes de déstabilisation utilisées par les directions**
- **Connaître le parcours des directions : formations, posture ...**
- **Pouvoir argumenter de façon structurée et développer sa force de conviction**

Élus du CSE

2 jours

390 € net par jour et par personne
Prix groupe nous consulter

COMMUNI-CATION
07

ÉMERGENCES, NOS AUTRES MISSIONS AUPRÈS DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Créée en 1985, en la forme d'une association loi 1901, Émergences est au service exclusif des élus et représentants des salariés en les accompagnant dans leurs missions.

Les lois changent et les mandats sont bouleversés, mais les missions des élus au sein des entreprises demeurent et Émergences reste un partenaire privilégié, à vos côtés.

Dans un domaine où les activités de formation et d'expertises sont largement investies par le secteur marchand, dont le but premier est de redistribuer des bénéfices à leurs actionnaires, Émergences entend rester fidèle aux principes et aux valeurs qui ont présidé à sa création.

L'éthique dont elle est porteuse garantit son indépendance d'action. C'est dans cet esprit que nous accompagnons les élus pour exercer leur droit à expertises tant dans le domaine de la santé au travail que dans celui de l'économie.

LES EXPERTISES SANTÉ AU TRAVAIL

Un outil mais surtout un droit

Organisme habilité « Expert auprès des CSE » par QUALIANOR

⇨ *La production d'une analyse pertinente*

// **EN CAS DE RISQUE GRAVE**

- Risques physiques, risques chimiques, maladies professionnelles, santé mentale (RPS)...

// **EN CAS DE PROJET IMPORTANT**

- Modification des conditions de travail, de santé ou de sécurité, incidence sur la rémunération, les horaires, déménagement d'un service ou d'un établissement ...

Nos équipes pluridisciplinaires (ergonomes, sociologues, psychologues du travail, architectes, métrologues...) recherchent les facteurs de risques et procèdent à l'analyse des résultats afin d'aider les élus à avancer des propositions sur la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Une décision de recours à l'expertise ne s'improvise pas. N'hésitez pas à contacter nos équipes qui sauront vous conseiller et vous accompagner tout au long de la mission.

Le droit à l'expertise permet de :

- Recourir à des professionnels indépendants et certifiés, choisis par les seuls représentants du personnel
- Gagner en pouvoir d'analyse du travail et des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés
- Élaborer une stratégie de prévention et d'amélioration des conditions de travail favorisant l'implication des salariés

LES EXPERTISES ÉCONOMIQUES

Des outils d'analyse et de compréhension

L'apport pédagogique de l'expert-comptable

// **L'INSTANCE CSE EST OBLIGATOIREMENT CONSULTÉE SUR :**

- Les orientations stratégiques
- La situation économique et financière
- La politique sociale

// **ET PONCTUELLEMENT LORS :**

- D'opérations de concentration
- D'offres publiques d'acquisition
- De l'exercice du droit d'alerte économique
- De licenciements collectifs pour motif économique

Émergences-Éco accompagne les élus pour réaliser des expertises comptables dans le cadre des consultations récurrentes et ponctuelles du CSE. L'analyse des documents apporte une vision précise de la situation économique de l'entreprise, permettant aux élus d'agir et de défendre au mieux les intérêts des salariés.

ATTENTION !
LA DÉCISION DE RECOURIR À L'EXPERTISE NE S'IMPROVISE PAS

Les dernières évolutions législatives ont modifié les conditions de recours et de réalisation de l'expertise. Dans ce contexte, il est primordial de contacter Émergences en amont de la décision du recours à l'expertise, afin de préparer la délibération qui sera votée en réunion CSE.

Les délégués régionaux d'Émergences, présents sur le territoire, sont à votre écoute pour vous conseiller, sécuriser la mise en place de l'expertise et vous épauler durant sa réalisation.

LES ÉTUDES

Des leviers utiles

Des interventions complémentaires pour des besoins précis

// **ÉMERGENCES CONDUIT DES ÉTUDES, DES DIAGNOSTICS, DES ANALYSES ET DES SYNTHÈSES SUR DES THÉMATIQUES VARIÉES À LA DEMANDE DES ÉLUS**

- Discrimination dans l'emploi
- Égalité professionnelle
- Pénibilité
- Évaluation des risques professionnels
- Etc

Le résultat de ces travaux constitue une aide précieuse pour revendiquer l'avancée de droits en faveur des salariés.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. CHAMP D'APPLICATION

Toute inscription à une formation organisée par Émergences implique l'adhésion pleine et entière du responsable de l'inscription et du participant aux présentes conditions générales de vente, sauf dérogation écrite et expresse d'Émergences.

2. INSCRIPTION

Toute inscription à une formation doit être formalisée à l'aide du bulletin d'inscription d'Émergences dûment complété. Le bulletin doit impérativement comporter le cachet du financeur de la formation.

Pour les entreprises dont la gestion des commandes est assurée par une centrale d'achat, l'inscription est uniquement validée à réception du bon de commande.

Le bulletin d'inscription (ou le bon de commande) est adressé :

→ par mail (scan) à formation@emergences.fr

→ par courrier à Émergences - Pôle Formation
261 rue de Paris, 93556 MONTREUIL CEDEX

3. CONFIRMATION D'INSCRIPTION, CONVENTION DE FORMATION, CONVOCATION ET ATTESTATION DE SUIVI DE FORMATION

À réception du bulletin d'inscription ou du bon de commande, une convention de formation est adressée par Émergences au responsable de l'inscription. Un exemplaire dûment signé par le responsable de l'inscription doit impérativement être retourné au Pôle Formation d'Émergences avant le début de la formation, accompagné d'un acompte de 30% du montant total de la formation. Une convocation accompagnée des modalités pratiques de déroulement de la session de formation est adressée au participant. À l'issue de la session, une attestation de suivi de la formation est adressée au responsable de l'inscription, accompagnée de la facture afférente.

4. ANNULATION OU REPORT DE LA FORMATION

Toute demande d'annulation ou de report d'une inscription à l'initiative du participant ou du responsable de l'inscription doit être notifiée par écrit au Pôle Formation d'Émergences, et parvenir au moins quinze jours ouvrés avant le début de la formation. Pour toute annulation d'inscription effectuée moins de quinze jours ouvrés avant le début de la formation ou en cas d'absence du participant inscrit, Émergences facture au financeur de la formation un dédit de 100% du prix de la formation. Toute formation commencée est due en totalité. En cas d'impossibilité pour un participant d'assister à une formation à laquelle il est inscrit, celui-ci peut être remplacé, avec l'accord d'Émergences, par un autre participant dont les noms et coordonnées sont communiqués sans délai par le responsable de l'inscription au Pôle Formation d'Émergences.

Au plus tard une semaine calendaire avant le début de la formation, Émergences se réserve le droit d'ajourner une session de formation si le nombre de participants inscrits est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, Émergences s'engage à prévenir immédiatement chaque participant.

5. TARIFS – PAIEMENT

Tous les tarifs figurant au catalogue de formation d'Émergences s'entendent net de TVA. Ils ne comprennent pas les frais de déplacement et de restauration du participant. Les factures émises par Émergences sont payables sans escompte, à leur date d'échéance. À défaut, des pénalités de retard sont facturées. Ainsi, toute facture non payée à l'échéance donne lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts de retard calculés sur la base du taux appliqué par la BCE à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Ces pénalités de retard sont exigibles le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture. Le montant de l'indemnité forfaitaire de compensation de frais de recouvrement due de plein droit au créancier en cas de retard de paiement est de 40 euros, sauf justificatifs pour un montant plus élevé.

6. PRISE EN CHARGE PAR UN ORGANISME COLLECTEUR

En cas de paiement par un organisme collecteur il incombe au responsable de l'inscription de faire une demande de prise en charge avant le début de la formation, de faire figurer explicitement cette demande sur le bulletin d'inscription en y indiquant les coordonnées de l'organisme concerné. L'accord de prise en charge est adressé à Émergences avant le début de la session de formation. À défaut de réception de la prise en charge par l'OPCO au premier jour de formation, l'entreprise commanditaire sera facturée de l'intégralité du coût de la formation.

7. CONTESTATION

Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera porté devant la juridiction dont dépend le siège social d'Émergences.

INDEX

A

- Accidents du travail [p 37]
- Accidents de trajet [p 37]
- Activités sociales et culturelles [p 17]
- Argumenter et négocier [p 43]
- Amiante [p 35]
- Assister un salarié [p 41]

B

- Base de données économiques et sociale (BDES) [p 29]
- Bulletin de paie [p 41]

C

- Commission administrative paritaire (CAP) [p 22]
- Commission consultative paritaire (CCP) [p 22]
- Commission du CSE [p 16]
- Communication [p 42 à 45]
- Comité de groupe [p28]
- Comptes de l'entreprise [p 28]
- Conduites addictives [p 36]
- CSA Fonction Publique d'Etat [p 24]
- CSE de La Poste [p 25]
- CSE Fonction Publique Hospitalière [p 18,19,22]
- CSE secteur privé [p 12 à 17]
- CST Fonction Publique Territoriale [p 25]

D

- Demande de départ en formation [p 8]
- Déménagement [p 37]
- Dirigeant [p 44]
- Discriminations [p 40]
- Droits à la formation [p 7 à 10]
- Droit de retrait et droit d'alerte [p 39]
- Droit du travail [p 39]

E

- Egalité professionnelle [p 40]
- Elections professionnelles [p 29]
- Evaluation des risques [p 34]
- Expertises [p 47,48]

F

- Fonction Publique d'Etat (FPE) [p 24]
- Fonction Publique Hospitalière (FPH) [p 18 à 22]
- Fonction Publique Territoriale (FPT) [p 25]

G

- GPEC [p 27]
- Groupe (comité de) [p 28]

H

- Handicap (accord) [p 30]
- Harcèlement moral et sexuel [p 32]

I

- Inaptitude à l'emploi [p 39]

L

- Lean [p 34]

M

- Maladies professionnelles [p 32]

N

- Nucléaire [p 36]

O

- Orientations stratégiques [p 28]

P

- Pénibilité [p 35]
- Procédure disciplinaire [p 41]
- Prévoyance collective [p 30]
- Projet culturel [p 17]
- PSE (Plan de sauvegarde de l'emploi) [p 27]

R

- Représentant de proximité (RP) [p 16]
- Risques chimiques [p 36]
- Risques psychosociaux (RPS) [p 33]

S

- Santé Sécurité et Conditions de Travail (SSCT) [p 14,20,21]
- Secrétaire du CSE [p 15]
- Seveso [p 37]
- Stratégie de communication [p 44]

T

- Travailleurs handicapés [p 30]
- Trésorier du CSE [p 15]
- Troubles musculo-squelettiques (TMS) [p 35]

émergences

formation conseil expertises

FORMATIONS

EXPERTISES
santé / travail
et économiques

ÉTUDES - CONSEIL

Émergences est présent sur l'ensemble du territoire

Siège émergences
261 rue de Paris
93556 Montreuil Cedex

Accueil - Conseil
01 55 82 17 30
info@emergences.fr
www.emergences.fr